FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Selon 1907/2006/CE, Article 31

Edition révisée n° : 8
Date : 15 / 12 / 2008
Remplace la fiche : 29 / 1 / 2003

SOPURED

453-132(DE)

Xi : Irritant

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

* **Identification du produit** : Détergent liquide alcalin.

Nom commercial : SOPURED

Usage : Industrie Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Identification de la société : SOPURA
Rue de Trazegnies, 199
6180 COURCELLES BELGIUM
Tel: +32 71468010 (8h00- 17h00) E-Mail:sales@sopura.com

Distributeur : SOPURA
Rue de Trazegnies, 199
6180 COURCELLES BELGIUM
Tel: +32 71468010 (8h00- 17h00) E-Mail:sales@sopura.com

Producteur : SOPURA
Rue de Trazegnies, 199
6180 COURCELLES BELGIUM
Tel: +32 71468010 (8h00- 17h00) E-Mail:sales@sopura.com

* **Responsable pour la rédaction de la MSDS** : Denis Capouillez Tel: +32 477 40 81 76

* **N° de téléphone en cas d'urgence** : Sopura Head Quarter (08h00-17h00) Tel: + 32 71 468010 Mail:sales@sopura.com D.Capouillez GSM: +32 477408176

- Organisme consultant officiel : CENTRE ANTIPOISONS - ANTIGIFCENTRUM Tel: +3270 245 245 (BELGIUM)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Peut irriter les yeux.

Principaux dangers : Ce produit est considéré comme dangereux.

Symptômes liés à l'utilisation

- Contact avec la peau : Rougeurs, douleur.

- Contact avec les yeux : Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Risque de lésions oculaires graves.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition (prepar.) : Directive CEE 1999/45 -2001/58

Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Numéro index	Classification
EDTA Na 4	:	> 30 %	64-02-8	200-573-9	-----	Xi; R36

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : > 2000 (Producer test)
Toxicité sur poisson (mg/l) : > 100 96 hours, leuciscus idus
Classe WGK (Allemagne) : 2

Composition des détergents : > 30% : - EDTA

4. PREMIERS SECOURS

Premiers soins

- Inhalation : Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant.

- Contact avec les yeux : Laver à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées;

4. PREMIERS SECOURS (suite)

faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue. Rince-oeil de secours avec de l'eau claire. (Prévoir une bouteille d'eau).

- Ingestion : Rincer la bouche.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité : Non combustible.

Moyens d'extinction : Eau. Dioxyde de carbone. Poudre sèche.
Tous les agents d'extinction sont utilisables.

* **- Contre-indiqué** : Aucun connu.

Protection contre l'incendie : Protéger le conteneur en arrosant à l'eau.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures après fuite / épandage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant (terre, sable, ...). Pour de grandes quantités pomper le produit. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

* **Protection individuelle** : Tous les équipements de protection doivent être des EPI agréés CE.

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié
résistant aux alcalis
Utiliser des gants en néoprène ou en caoutchouc (EN 374). Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

- Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux.

Hygiène industrielle : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Jaune à ambre.
Odeur	: Aminé(e).
pH (produit concentré)	: > 12
pH 10 gr/l	: ± 11
Point de congélation [°C]	: - 24
T°d'ébullition initiale [°C]	: 107 °C
Densité	: 1.290 ± 0.015
Solubilité dans l'eau [% poids]	: En toutes proportions.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Point d'éclair [°C] : Non applicable.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Réactions dangereuses : Réagit avec : Alumminium
Réagit avec : Al Peut générer de la chaleur ou des gaz. Hydrogène.
Agents oxydants forts.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Administ.orale(lapin) DL50 [mg/kg] : > 2000

Sur les ingrédients : Voir Rubrique : Informations sur les composants.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Sur le produit

Classe WGK (Allemagne) : 2

Biodégradation [%] : Faible.

DCO [mg O2/g] : 304

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Elimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Désignation officielle de transport : Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (contient un sel d'EDTA en solution)

No ONU : 3267

I.D. n° : 80

- Classe : 8

- Groupe d'emballage : III

- EMS-N° : F-A. S-B

- IMDG-Pollution marine : Non.

- Etiquetage : 8

Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Déplacer le véhicule vers une zone dégagée et couper le moteur.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s) : Irritant.

- Phrase(s) R : R36 : Irritant pour les yeux.

- Phrase(s) S : .
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

France : Tous les composants sont repris sur la liste positive des substances autorisées pour ce type de nettoyage.

* **Espagne** : .

16. AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Sources des données utilisées : http://kan.de - http://www.umweltbundesamt.de - http://kemi.se - http://toxnet.nlm.nih.gov - http://inrs.fr - http://www.iarc.fr - http://www.nihs.go.jp - http://chemweb.com - http://www.cas.org - http://www.europ.eu.int - http://ecb.jrc.it - http://europa.eu - http://www.enichem.org - http://just.fgov.be - http://www.vrom.nl/milieuhanboek - http://mobilit.fgov.be

Texte des phrases R du § 3 : R36 : Irritant pour les yeux.

Autres données : Révision : voir *

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2001/58CE et au Règlement 1907/2006CE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document